

Concours section : TSMA 2 - Concours interne - Technicien princi

Epreuve matière : VA note administrative ou courrier professionnel (spécialité au choix du candidat/va/epreu

12.8 / 20

Concours/Examen : Concours interne TSMA2 Épreuve : Admissibilité N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Vétérinaire et alimentaire

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Timbre

Date, lieu

Objet : Monsieur le chef de service d'économie agricole de la direction départementale des territoires (DDT) d'un département métropolitain, vous m'avez demandé d'écrire une note de service à propos de l'état des dispositifs réglementaire actuels concernant les haies.

En vue d'une réunion entre le directeur de la direction départementale des territoires (DDT) d'un département métropolitain et le président de la chambre départementale d'agriculture, cette note présentera

1. Les enjeux et les mesures de la PAC 2023/2027
2. Les dispositifs relatifs à la thématiques des haies.

1/12

1- des enjeux et mesures de la PAC 2023/2027

1-1) des enjeux de la PAC 2023/2027

Les enjeux de la Politique Agricole Commune (PAC) 2023/2027 sont au nombre de trois.

- L'enjeu de sécurité et de souveraineté alimentaire

La PAC permet un soutien au revenu agricole permettant le maintien et le développement des exploitations agricoles sur le territoire. Cet enjeu favorise notamment l'autonomie des systèmes et le soutien le développement des légumineuses.

- La PAC a une ambition environnementale avec comme enjeux la lutte contre le changement climatique, l'adaptation à ces effets, la protection des ressources naturelles et de la biodiversité. Un focus a été fait sur la préservation des prairies, de l'implantation et le maintien de haies, de la diversité des assolements et du développement de l'agriculture biologique.

- Le troisième enjeu de la PAC est de répondre au défi du renouvellement des générations en dédiant des moyens à l'installation de jeunes agriculteurs.

Les enjeux sont réparties dans différentes mesures d'aides aux agriculteurs.

1-2) les mesures de la PAC 2023/2027.

Les mesures d'aide de la PAC 2023/2027 sont des aides monétaires qui sont soumises à différents critères

1-2-1) les différentes aides :

- l'aide de base au revenu et aide redistributive au revenu. (3,3 milliards d'euros/an)

Cette aide est versée sur les 52 premiers hectares des exploitations, pour consolider les petites et moyennes exploitations.

- l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (116 M€ / an).

cette aide est
✓ Versée sous forme d'un forfait à l'exploitation par aide à l'installation. Un diplôme agricole de niveau 4 est exigé. (sauf en cas d'expérience professionnelle ayant à reconnaissance équivalente)

- les aides couplées (1 Md € / an)

Ces aides sont divisées en trois catégories :

- Aide couplée aux légumineuses fourragères
- Aide couplée aux protéines végétales

- Aide couplée au bétail du maraîchage (petites surfaces)

• l'Eco régime (1,7 Md€ / an)

Cette aide a vocation d'aider les agriculteurs à réaliser leur transition écologique. Trois voies d'accès sont possibles :

- la voie des pratiques agricole : diversification des cultures sur terres arables, maintien de prairies permanentes, couverture végétale des inter-rangs pour les cultures pérennes.

- la voie de la certification : agriculture biologique ou Haute Valeur Environnementale (HVE)

- la voie des éléments favorable à la biodiversité : maintien infrastructures agroenvironnementales (IAE) : haies, bosquets, arbres, jachères, etc.

De plus, un bonus "haie" est cumulable avec les deux premières voies et ~~par~~ également mis en place.

Toutes ces aides ne sont ~~pas~~ versées qu'en cas de respects de certaines conditions.

1 - 2-2) Conditionnalités des aides

Le respect des exigences réglementaires en matière de gestion (ERNG) et les bonnes conditions agroenvironnementales (BCAE) conditionnent le versement de toutes les aides.

La PAC 2023/2027 renforce certaines conditions : le ratio du maintien de prairies permanentes, du respect du pourcentage d'éléments favorable à la biodiversité et l'introduction de

Concours/Examen : Concours interne Épreuve : TSMA 2 - Principale N° sujet :

Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Vétérinaire et alimentaire

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

convertir et de Pacbou re les prairies sensibles. Trois bonnes conditions agro environnementales sont mises en avant :

- la BCAA 6 : couverture des sols pendant les périodes sensibles
- la BCAA 7 : principe de rotation des cultures
- la BCAA 8 : maintien des éléments topographiques du paysage - interdiction de couper les haies et arbres pendant la saison de nidification.

Cette dernière condition sera détaillée (~~plus et détaillé~~) dans la partie suivante consacrée aux dispositifs relatifs à la thématique des haies.

2 - Les dispositifs relatifs à la thématique des haies

2-1) L'utilité des haies :

Une haie est constituée d'arbres, d'arbustes, de ronces et de bruchage. Ce sont des véritables écosystèmes qui ont de multiples fonctions.

Ces fonctions permettent :

- la conservation de la biodiversité
- la protection des animaux d'élevage et des cultures
- l'augmentation du rendement agricole
- le stockage du carbone et la production de bois
- la stabilisation et l'enrichissement des sols
- la régulation des inondations et l'épuration des eaux
- la fonction de barrière physique contre les produits phytosanitaires.

La protection des ces espaces est devenue une priorité pour le gouvernement avec la mise en place de mesures d'aide aux maintien et au développement des haies.

2-2) Dispositifs d'incitatif relatif aux haies

Plusieurs mesures ont été mis en place afin d'inciter les agriculteurs à maintenir et à développer leur réseau de haies et leur exploitation.

2-2-1) PAC 2023/2027 : Le BCAE 8

La BCAE 8 est intitulée : Part minimale de la superficie agricole consacrée à des zones ou à des éléments non

productif - Maintien des éléments topographiques du paysage
Interdiction de couper les haies et les arbres pendant la
saison de nidification.

Pour respecter cette BCAE, trois exigences sont mis en avant:

- Respect d'un minimum de 4% dédiées à de l'infrastructure agroécologie (IAE) et terre en jachère, ou respect d'un minimum de 7% dédiées à de l'IAE et terre en jachère, de cultures dérobées fixatrice d'azote dont 3% dédiées à de l'IAE et terre en jachère
- Obligation du maintien de haies et bosquets
- Interdiction de taille et coupe d'arbres pendant la période de nidation (16 mars - au 15 août).

En plus des ^{mesures} ~~actions~~ de la PAC, le gouvernement a mis en place d'autres actions.

2-2-2) Le Pacte en faveur de la haie

Inscrire dans le cadre de la planification écologique, ce pacte permettra de fédérer et engager le plus grand nombre d'acteurs concernés par les haies et à par ambition d'augmenter le nombre de linéaire de haie à 50 000 km d'ici 2030.

Pour cela, ce pacte a pour objectif de :

- réaliser un suivi quantitatif et qualitatif des linéaires de haie en créant un observatoire de la haie,
- mener un chantier juridique pour sécuriser les linéaires

de haie et harmoniser les différentes réglementations

- de préserver et développer les haies en passant par une valorisation durable des produits et services issus des haies (labellisation)

- développer des financements à la plantation et à la production de plants et graines adaptés aux enjeux locaux et à la biodiversité.

- développer les compétences des acteurs liées aux linéaires de haie.

D'autres mesures existent, plus locales comme par exemple le PNAC biodiversité-enjeux durable de l'AFE l'ignora.

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire liée au sujet

Signature.

Concours/Examen : Concours interne Épreuve : TSMA 2 - Principal N° sujet : 24
Section-option/Spécialité/BAP/Domaine : Vétérinaire - alimentaire

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Indiquer le n° du sujet quand l'épreuve comporte plusieurs sujets au choix.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre noire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Question 1: L'influenza aviaire est un virus. C'est une structure très petite, de la taille du micron mètre contenant du matériel génétique. (ARN ou ADN)

de mode de reproduction d'un virus : le virus contamine une cellule hôte et utilise les fonctionnalités de multiplication de matériel génétique de cette dernière pour multiplier son propre matériel génétique à la place de celle-ci. Ce lui de la cellule hôte.

des cellules contaminées multiplient le virus au sein de l'hôte, multipliant le nombre de cellule atteinte.

Question 2: une maladie zoonotique est une maladie animale pouvant se transmettre à l'Homme.

question 3: 1) le principe de la vaccination est de permettre au système immunitaire de réagir plus rapidement et plus efficacement à la rencontre d'un virus dans l'organisme. Pour cela un virus inactif ou un morceau de ce virus est

injecter dans l'organisme, permettant ainsi la création de la première réponse immunitaire et de développement de lymphocyte T mémoire.

2) Une des limites de la vaccination est que cela n'empêche pas l'hoste d'attraper la maladie, cela lui permet d'avoir des symptômes plus faibles et de limiter la transmission.

Dans le cadre du vaccin contre TAMP, le problème de la vaccination est qu'il était difficile de différencier les anticorps développés en cas de vaccin et les anticorps développés en cas de maladie. Cela ne permettait pas de justifier d'un statut indemne de la maladie.

Question 4:

Le principe d'un test PCR est de multiplier un morceau d'ADN recherché afin de prouver sa présence.

Question 5

La prévalence ^{réelle} ~~d'un test~~ est le taux de contamination de la maladie dans une population à un moment donné. Ici $Pr_{\text{réel}} = \frac{469}{835}$

La sensibilité d'un test est la capacité de ce test à détecter qu'un individu malade est effectivement malade

$$\text{Donc } se = \frac{VP}{VP+FN} = \frac{457}{469}$$

	Positif	Négatif	Total
Malade	VP	FN	VP+FN
Sain	FP	VN	FP+VN
Total	VP+FP	FN+VN	Total

La spécificité d'un test est la capacité de ce test à détecter la maladie recherchée

$$\text{Donc } sp = \frac{VN}{FP+VN} = \frac{351}{366}$$

Question 6

Eléments	Facteur de risque	Mesure
Homme	cont introduction de la maladie par contact	Equiperment de protection
Animal	Transmission rapide au sein d'un élevage	Séparation des animaux en différents lieux des l'élevage
Alimentation	Introduction des nuisibles animaux sauvage au niveau des mangeoires	programme de protection anti nuisible
Natériel	utilisation matériel souillé / contaminé	Nettoyage et désinfection
Logement	lieu contaminée	Nettoyage et désinfect.

question 7: la réduction des sites des haltes migratoire
a pour risque d'augmenter la menace de grippe aviaire.

~~car car car~~

En effet, il y a une augmentation de risque de contact entre
la faune sauvage et d'élevage car il y a moins de
zone où les animaux sauvages peuvent se nourrir, ils
viennent se nourrir dans les exploitations.